

RCS : BELFORT Code greffe : 9001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BELFORT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00134 Numéro SIREN : 818 997 793 Nom ou dénomination : AB COLOR
--

Ce dépôt a été enregistré le 10/03/2023 sous le numéro de dépôt 483

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		30/09/2022			30/09/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	86 220	24 604	61 616	70 673
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations corporelles	66 291	42 875	23 416	90 503
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	33		33	33
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	5 000		5 000	5 020
	TOTAL (II)	157 545	67 479	90 065	166 229
COMPTES DE REGULARISATION	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens	42 350		42 350	19 500
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	99 253		99 253	84 879
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	268 537		268 537	132 499
	Autres créances	135 534		135 534	58 690
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
COMPTES DE REGULARISATION	DISPONIBILITES	106 089		106 089	140 138
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	651 764		651 764	435 707
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	809 308	67 479	741 829	601 936

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

5 000

5 020

(3) dont créances à plus d'un an

Certifié conforme par la gérance *Battist*

Mission de présentation des comptes- voir attestation de l'expert-comptable

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros

	01/10/2021 30/09/2022	12 mois	01/10/2020 30/09/2021	12 mois	Variations %
Capital souscrit non appelé					
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	90 065	12,14	166 229	27,62	(76 164) -45,82
Installations techniques, matériel et outillage	61 616	8,31	70 673	11,74	(9 057) -12,82
MATERIEL ET OUTILLAG	86 220	11,62	82 824	13,76	3 396 4,10
AMORT MAT ET OUTILLAGE	(24 604)	-3,32	(12 152)	-2,02	(12 453) -102,48
Autres immobilisations corporelles	23 416	3,16	90 503	15,04	(67 087) -74,13
MATERIEL TRANSPORT	54 866	7,40	126 557	21,02	(71 691) -56,65
MATERIEL DE BUREAU	11 425	1,54	9 305	1,55	2 120 22,78
AMORT MAT TRANSPORT	(38 157)	-5,14	(42 798)	-7,11	4 641 10,84
AMORT MAT BUREAU	(4 718)	-0,64	(2 561)	-0,43	(2 157) -84,25
Autres participations	33		33	0,01	
TITRES	33		33	0,01	
Autres immobilisations financières	5 000	0,67	5 020	0,83	(20) -0,40
DEPOT	5 000	0,67	5 020	0,83	(20) -0,40
TOTAL III - Actif Circulant NET	651 764	87,86	435 707	72,38	216 057 49,59
En-cours de production de biens	42 350	5,71	19 500	3,24	22 850 117,18
STOCK ENCOURS	42 350	5,71	19 500	3,24	22 850 117,18
Marchandises	99 253	13,38	84 879	14,10	14 374 16,93
STOCKS MARCHANDISES	99 253	13,38	84 879	14,10	14 374 16,93
Créances clients et comptes rattachés	268 537	36,20	132 499	22,01	136 038 102,67
Collectif clients débiteurs	260 137	35,07	124 099	20,62	136 038 109,62
CLIENTS DOUTEUX	8 400	1,13	8 400	1,40	
Autres créances	135 534	18,27	58 690	9,75	76 844 130,93
Collectif fournisseurs débiteurs	55 097	7,43	24 966	4,15	30 131 120,69
ETAT TAXES SUR C.A. DEDUCTIBLE	9 978	1,35	23 865	3,96	(13 887) -58,19
ETAT TVA COLLECTEE 10 %	398	0,05	65	0,01	332 507,73
TVA COLLECTEE 20 %	3 827	0,52			3 827
TVA SUR FNP			793	0,13	(793) -100,00
FDG- FACTOFRANCE	19 499	2,63	9 000	1,50	10 499 116,66
RESERVE BIS - FACTOFRANCE	46 734	6,30			46 734
Disponibilités	106 089	14,30	140 138	23,28	(34 049) -24,30
BTP BANQUE	35 847	4,83	51 723	8,59	(15 876) -30,69
PAYPAL	185	0,02	185	0,03	
CRCA	48 022	6,47	65 419	10,87	(17 397) -26,59
CRCA EXCEDENT	20 029	2,70	20 700	3,44	(671) -3,24
CAISSE	2 006	0,27	2 111	0,35	(105) -4,97
TOTAL DU BILAN ACTIF	741 829	100,00	601 936	100,00	139 893 23,24

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/09/2022

30/09/2021

Capitaux Propres		30/09/2022	30/09/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	128 774	92 543
	Résultat de l'exercice	57 830	36 230
Autres fonds propres	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		195 403	137 574
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	117 564	221 755
	Emprunts et dettes financières divers (3)	319	269
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	245 707	124 679
	Dettes fiscales et sociales	129 619	112 450
	DETTES DIVERSES		
DETTES (1)	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	53 217	5 210
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes		546 426	464 363
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF		741 829	601 936
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		57 829,68	36 230,04
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		546 426	464 363
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Détail du Passif

Etat exprimé en euros

	01/10/2021 30/09/2022	12 mois	01/10/2020 30/09/2021	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	195 403	26,34	137 574	22,86	57 830	42,04
Capital Social ou individuel	8 000	1,08	8 000	1,33		
CAPITAL	8 000	1,08	8 000	1,33		
Réserve légale	800	0,11	800	0,13		
RESERVE LEGALE	800	0,11	800	0,13		
Report à nouveau	128 774	17,36	92 543	15,37	36 230	39,15
REPORT A NOUVEAU	128 774	17,36	92 543	15,37	36 230	39,15
Résultat de l'exercice	57 830	7,80	36 230	6,02	21 600	59,62
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	546 426	73,66	464 363	77,14	82 063	17,67
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	117 564	15,85	221 755	36,84	(104 190)	-46,98
PRET 1483411	17 711	2,39	22 435	3,73	(4 724)	-21,06
PRET 105477C			7 756	1,29	(7 756)	-100,00
PRET 1237443	58 877	7,94	74 734	12,42	(15 856)	-21,22
VOLKSWAGEN	(6 466)	-0,87	66 829	11,10	(73 295)	-109,67
PRET 149745C	40 982	5,52	50 000	8,31	(9 018)	-18,04
PRET 1667017	6 459	0,87			6 459	
Emprunts et dettes financières divers	319	0,04	269	0,04	50	18,62
C/C ARNAUD BATTISTINI	169	0,02	119	0,02	50	41,90
C/C LAURENCE BATTISTINI	149	0,02	149	0,02		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	245 707	33,12	124 679	20,71	121 029	97,07
Collectif fournisseurs créditeurs	245 707	33,12	119 918	19,92	125 789	104,90
FNP			4 760	0,79	(4 760)	-100,00
Dettes fiscales et sociales	129 619	17,47	112 450	18,68	17 169	15,27
SALAIRE	39 716	5,35	22 844	3,80	16 872	73,86
SECURITE SOCIALE	14 319	1,93	10 623	1,76	3 695	34,79
AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	17 194	2,32	17 194	2,86		
PRO BTP	13 076	1,76	10 433	1,73	2 642	25,33
CAISSE MUTUELLE	566	0,08	893	0,15	(327)	-36,59
CCPBTP	10 610	1,43	33 361	5,54	(22 751)	-68,20
PAS IMPOT	2 252	0,30	1 132	0,19	1 120	98,87
ET AT IMPOTS S/BENEFICES	15 222	2,05	10 203	1,70	5 019	49,19
ET AT TVA A DECAISSER	15 499	2,09	5 256	0,87	10 243	194,88
CVAE A PAYER	554	0,07	130	0,02	424	326,15
CHARGES A PAYER	611	0,08	380	0,06	231	60,92
Autres dettes	53 217	7,17	5 210	0,87	48 006	921,34
Collectif clients créditeurs	507	0,07	255	0,04	252	98,82
FACT OFRANCE	5 566	0,75	4 865	0,81	701	14,40
SOLDE - FACT OFRANCE	47 144	6,36	90	0,01	47 054	N/S
TOTAL DU BILAN PASSIF	741 829	100,00	601 936	100,00	139 893	23,24

Etats financiers au 30/09/2022

Compte de Résultat

Compte de Résultat 1/2

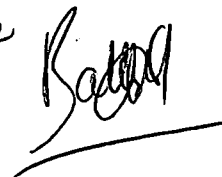
Etat exprimé en euros

30/09/2022

30/09/2021

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	22 917		22 917	25 018
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	1 759 966		1 759 966	1 295 416
	Montant net du chiffre d'affaires	1 782 883		1 782 883	1 320 435
	Production stockée			22 850	
	Production immobilisée				50 000
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			181	9 445
	Autres produits			116	115
	Total des produits d'exploitation (1)			1 806 030	1 379 995
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			21 817	21 195
	Variation de stock			(14 374)	(16 513)
	Achats de matières et autres approvisionnements			620 513	403 042
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			423 753	312 272
	Impôts, taxes et versements assimilés			2 917	3 901
	Salaires et traitements			459 119	385 534
	Charges sociales du personnel			195 596	191 349
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			34 614	24 254
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			143	525
	Total des charges d'exploitation (2)			1 744 100	1 325 558
RESULTAT D'EXPLOITATION				61 931	54 437

Certifié conforme par la gérance



Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

30/09/2022

30/09/2021

RES ULTAT D'EXPLOITATION		61 931	54 437
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	989	298
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	989	298
RES ULTAT FINANCIER		(989)	(298)
RES ULTAT COURANT AVANT IMPOTS		60 941	54 138
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	61 900	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	61 900	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	2 744	7 705
	Sur opérations en capital	47 045	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	49 790	7 705
RES ULTAT EXCEPTIONNEL		12 110	(7 705)
PARTICIPATION DES SALARIES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES		15 222	10 203
TOTAL DES PRODUITS		1 867 930	1 379 995
TOTAL DES CHARGES		1 810 101	1 343 765
RES ULTAT DE L'EXERCICE		57 830	36 230

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

certifié conforme par la gérance

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

	01/10/2021 30/09/2022	12 mois	01/10/2020 30/09/2021	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	1 806 030	101,30	1 379 995	104,51	426 036	30,87
Ventes de marchandises	22 917	1,29	25 018	1,89	(2 102)	-8,40
Ventes de marchandises FRANCE	22 917	1,29	25 018	1,89	(2 102)	-8,40
VENTE MARCHANDISES	22 917	1,29	25 018	1,89	(2 102)	-8,40
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	1 759 966	98,71	1 295 416	98,11	464 550	35,86
Production vendue Services FRANCE	1 759 966	98,71	1 295 416	98,11	464 550	35,86
PRESTATIONS DE SERVICES	276 130	15,49	139 582	10,57	136 548	97,83
PRESTATIONS SERVICES 10 %	199 619	11,20	158 753	12,02	40 866	25,74
PRESTATIONS SERVICES 20 %	1 284 217	72,03	997 081	75,51	287 136	28,80
Montant net du chiffre d'affaires	1 782 883	100,00	1 320 435	100,00	462 448	35,02
Production stockée	22 850	1,28			22 850	
VARIATION ENCOURS	22 850	1,28			22 850	
Production immobilisée			50 000	3,79	(50 000)	-100,00
PRODUCTION IMMOBILISEE			50 000	3,79	(50 000)	-100,00
Reprises sur provisions, transferts de charges	181	0,01	9 445	0,72	(9 264)	-98,08
TRANSFERT DE CHARGES	181	0,01	9 445	0,72	(9 264)	-98,08
Autres produits d'exploitation	116	0,01	115	0,01	1	1,29
PRODUITS DIV. GESTION COURANTE	116	0,01	115	0,01	1	1,29
Total des charges d'exploitation	1 744 100	97,82	1 325 558	100,39	418 542	31,57
Achats de marchandises	21 817	1,22	21 195	1,61	623	2,94
ACHATS DE MARCHANDISES 20 %	21 817	1,22	21 195	1,61	623	2,94
Variation de stocks de marchandises	(14 374)	-0,81	(16 513)	-1,25	2 139	12,95
VAR DE STOCKS	(14 374)	-0,81	(16 513)	-1,25	2 139	12,95
Achats de matières premières et autres appro.	620 513	34,80	403 042	30,52	217 472	53,96
ACHATS MATIERES PREMIERES	234 732	13,17	20 962	1,59	213 770	N/S
ACHATS MATIERES PREMIERES 20 %	385 782	21,64	382 080	28,94	3 702	0,97
Autres achats et charges externes	423 753	23,77	312 272	23,65	111 481	35,70
ELECTRICITE	5 563	0,31	4 845	0,37	718	14,82
ACHAT CARBURANT HT	32 404	1,82	25 378	1,92	7 026	27,68
ACHAT CARBURANT TTC	12 162	0,68	7 390	0,56	4 772	64,58
ACHATS FOURN. ENTRET. PETIT EQUI	14 208	0,80	10 026	0,76	4 182	41,72
VETEMENTS TRAVAIL	2 952	0,17	2 351	0,18	601	25,56
ACHATS FOURNIT. ADMINISTRATIVES	8 510	0,48	6 516	0,49	1 995	30,61
SOUS-TRAITANCE GENERALE	10 060	0,56	1 900	0,14	8 160	429,47
LOCATIONS IMMOBILIERES	20 000	1,12	20 240	1,53	(240)	-1,19
LOCATIONS MOBILIERES	10 210	0,57	8 598	0,65	1 612	18,75
MERCEDES FUSO FD-894-PZ 01/07/23	7 060	0,40	11 427	0,87	(4 367)	-38,22
CREDIPAR DS7 CROSS BACK	2 391	0,13	8 694	0,66	(6 303)	-72,50
CREDIPAR 208 GE-904-KH 05/01/27	2 078	0,12			2 078	
MERCEDES FG-964-HX 22/06/2024	7 006	0,39	6 422	0,49	584	9,09

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

	01/10/2021 30/09/2022	12 mois	01/10/2020 30/09/2021	12 mois	Variations	%
OPEL MOVANO FQ-027-FK 05/06/25	3 384	0,19	2 468	0,19	917	37,15
FORD PUMA GE-817-RT	2 563	0,14			2 563	
BMW 330E GF-517-GM 21/03/2027	8 495	0,48			8 495	
BTP GRENAILLEUSE 01/06/2025	5 111	0,29			5 111	
LOCAM ECHAFFAUDAGE 30/02/27	2 204	0,12			2 204	
ENTRETIEN ET REPARATIONS	6 830	0,38	2 668	0,20	4 161	155,94
ENTIEN MAT TRANSPORT	17 839	1,00	16 375	1,24	1 464	8,94
MAINTENANCE	16 316	0,92	9 277	0,70	7 039	75,88
FM INFO 82.88	746	0,04	663	0,05	83	12,50
FM INFO 82.78	1 076	0,06	662	0,05	414	62,51
ASSUR MULTIRISQUES CB	1 045	0,06	1 292	0,10	(247)	-19,11
ASS DECENNALE 10910082204	21 543	1,21	8 923	0,68	12 619	141,42
ASS MULTIRISQUES 10870747204	2 640	0,15			2 640	
ASSUR TRANSPORT 7509866804- 4303-4004	13 104	0,73	15 996	1,21	(2 893)	-18,08
ASSURANCE EMPRUNT	639	0,04	454	0,03	185	40,72
PERSONNEL INTERIMAIRE	28 118	1,58	48 581	3,68	(20 463)	-42,12
HONORAIRES	12 115	0,68	13 473	1,02	(1 358)	-10,08
I CLOUD	815	0,05	432	0,03	382	88,43
HONORAIRES COMPT ABLES	4 896	0,27	4 610	0,35	286	6,20
FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	149	0,01	39		109	279,26
PUBLICITE	2 391	0,13	2 550	0,19	(159)	-6,25
GOOGLE	3 588	0,20	3 738	0,28	(150)	-4,00
I&I	665	0,04	1 044	0,08	(380)	-36,34
FACEBOOK	2 376	0,13	2 473	0,19	(97)	-3,92
CADEAU CLIENT	1 637	0,09	1 033	0,08	604	58,43
POURBOIRES DONS COURANTS	800	0,04			800	
TRANSPORT SUR VENTES	8 136	0,46	6 394	0,48	1 742	27,25
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	57 465	3,22	26 847	2,03	30 617	114,04
RECEPTIONS	39 782	2,23	7 529	0,57	32 253	428,40
FRAIS POST AUX	1 753	0,10	1 044	0,08	709	67,92
ORANGE	2 750	0,15	3 799	0,29	(1 049)	-27,60
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE	3 132	0,18	4 751	0,36	(1 619)	-34,08
FRAIS FACT OR	13 701	0,77	11 181	0,85	2 520	22,54
CONCOURS DIVERS COTISATIONS	1 347	0,08	188	0,01	1 158	614,76
Impôts, taxes et versements assimilés	2 917	0,16	3 901	0,30	(984)	-25,21
IMPOTS TAXE APPRENTISSAGE			706	0,05	(706)	-100,00
CVAE	1 972	0,11	3 073	0,23	(1 101)	-35,83
IMPOTS INDIRECTS	945	0,05	122	0,01	823	674,21
Salaires et traitements	459 119	25,75	385 534	29,20	73 585	19,09
SAL APPOINT.COMMISSIONS DE BAS	412 141	23,12	371 863	28,16	40 278	10,83
PERS INDEMNITES ET AVANTAGES D	46 978	2,63	13 671	1,04	33 307	243,63
Charges sociales du personnel	195 596	10,97	191 349	14,49	4 248	2,22
PERS COTISATIONS A L'URSSAF	96 458	5,41	84 386	6,39	12 072	14,31
MUTUELLE ARDEA	4 677	0,26	4 919	0,37	(241)	-4,91
PERS COTISATIONS CAISSES DE RE	38 138	2,14	36 323	2,75	1 815	5,00
CCBTP	54 611	3,06	63 962	4,84	(9 351)	-14,62
MEDECINE DE TRAVAIL	1 712	0,10	1 759	0,13	(47)	-2,65
Dotation aux amortissements sur immobilisations	34 614	1,94	24 254	1,84	10 360	42,72
DAP	34 614	1,94	24 254	1,84	10 360	42,72
Autres charges de gestion courante	143	0,01	525	0,04	(382)	-72,71
CHARGES DIV.GESTION COURANTE	143	0,01	525	0,04	(382)	-72,71
Résultat d'exploitation	61 931	3,47	54 437	4,12	7 494	13,77

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

	01/10/2021 30/09/2022	12 mois	01/10/2020 30/09/2021	12 mois	Variations %
Total des produits financiers					
Total des charges financières	989	0,06	298	0,02	691 231,60
Intérêts et charges assimilées	989	0,06	298	0,02	691 231,60
INTERET SUR PRETS	989	0,06	298	0,02	691 231,60
Résultat financier	(989)	-0,06	(298)	-0,02	(691) -231,60
Résultat courant avant impôts	60 941	3,42	54 138	4,10	6 803 12,57
Total des produits exceptionnels	61 900	3,47			61 900
Produits exceptionnels sur opérations en capital	61 900	3,47			61 900
PCEAC	61 900	3,47			61 900
Total des charges exceptionnelles	49 790	2,79	7 705	0,58	42 084 546,17
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	2 744	0,15	7 705	0,58	(4 961) -64,38
EXCEPT PENALITES ET AMENDES	2 744	0,15	7 705	0,58	(4 961) -64,38
Charges exceptionnelles sur opération en capital	47 045	2,64			47 045
VCEAC	47 045	2,64			47 045
Résultat exceptionnel	12 110	0,68	(7 705)	-0,58	19 816 257,17
Impôts sur les bénéfices	15 222	0,85	10 203	0,77	5 019 49,19
IMPOT SOCIETE	15 702	0,88	10 203	0,77	5 499 53,90
MECENAT	(480)	-0,03			(480)
Résultat de l'exercice	57 830	3,24	36 230	2,74	21 600 59,62

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros

	01/10/2021 30/09/2022	12 mois	01/10/2020 30/09/2021	12 mois	Ecart	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 782 883	100,00	1 320 435	100,00	462 448	35,02
Ventes de marchandises	22 917	1,29	25 018	1,89	(2 102)	-8,40
- Achats de marchandises	21 817	95,20	21 195	84,72	623	2,94
- Variation stocks de marchandises	(14 374)	-62,72	(16 513)	-66,00	2 139	-12,95
MARGE COMMERCIALE	15 473	67,52	20 337	81,29	(4 863)	-23,91
Production vendue : Biens						
+ Production vendue : Travaux	1 759 966	98,71	1 295 416	98,11	464 550	35,86
+ Production vendue : Services	22 850	1,28			22 850	
+ Variation production stockée			50 000	3,79	(50 000)	-100,0
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	1 782 816	100,00	1 345 416	101,89	437 400	32,51
PRODUCTION + MARGE COMMERCIALE	1 798 289	100,86	1 365 753	103,43	432 536	31,67
- Achats stockés approvisionnement	620 513	34,80	403 042	30,52	217 472	53,96
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance						
- Achats non stockés	75 800	4,25	56 506	4,28	19 294	34,15
- Autres charges externes	347 953	19,52	255 766	19,37	92 187	36,04
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	1 044 266	58,57	715 313	54,17	328 953	45,99
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	754 023	42,29	650 439	49,26	103 584	15,93
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes sur rémunérations			706	0,05	(706)	-100,0
- Autres impôts et taxes	2 917	0,16	3 195	0,24	(278)	-8,69
- Salaires et traitements	459 119	25,75	385 534	29,20	73 585	19,09
- Charges sociales	195 596	10,97	191 349	14,49	4 248	2,22
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	96 390	5,41	69 656	5,28	26 735	38,38
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation	116	0,01	115	0,01	1	1,29
+ Transfert de charges d'exploitation	181	0,01	9 445	0,72	(9 264)	-98,08
- Dotations aux amort., dépréciations et provisions	34 614	1,94	24 254	1,84	10 360	42,72
- Autres charges de gestion courante	143	0,01	525	0,04	(382)	-72,71
RÉSULTAT EXPLOITATION	61 931	3,47	54 437	4,12	7 494	13,77
+ Quote-part sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Quote-part sur opérations en commun						
- Charges financières	989	0,06	298	0,02	691	231,60
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	60 941	3,42	54 138	4,10	6 803	12,57
Produits exceptionnels	61 900	3,47			61 900	
- Charges exceptionnelles	49 790	2,79	7 705	0,58	42 084	546,17
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	12 110	0,68	(7 705)	-0,58	19 816	257,17
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	15 222	0,85	10 203	0,77	5 019	49,19
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	57 830	3,24	36 230	2,74	21 600	59,62

Etats financiers au 30/09/2022

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **741 829 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 1 867 930 euros** et un total **charges de 1 810 101 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 57 830 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/10/2021** et finit le **30/09/2022**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	82 824		3 396			86 220
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	126 557				71 691	54 866
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	9 305		2 120			11 425
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		218 686		5 516		71 691	152 511
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	33					33
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	5 020				20	5 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 053				20	5 033
TOTAL		223 739		5 516		71 711	157 545

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2022
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	12 152	12 453		24 604
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport	42 798	20 004	24 645	38 157
Matériel de bureau, mobilier	2 561	2 157		4 718
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	57 510	34 614	24 645	67 479
TOTAL	57 510	34 614	24 645	67 479

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		30/09/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	5 000	5 000	
	Clients douteux ou litigieux	8 400	8 400	
	Autres créances clients	260 137	260 137	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	14 203	14 203	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	121 331	121 331	
	Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES		409 071	409 071	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/09/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	117 564	117 564		
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	245 707	245 707		
	Personnel et comptes rattachés	39 716	39 716		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	55 765	55 765		
	Impôts sur les bénéfices	15 222	15 222		
	Taxes sur la valeur ajoutée	15 499	15 499		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 417	3 417		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	319	319		
	Autres dettes	53 217	53 217		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		546 426	546 426		
Emprunts souscrits en cours d'exercice		9 284			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		113 475			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		319			

Etats financiers au 30/09/2022

ETATS FISCAUX

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01102021** et clos le **30092022** Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service
où doit être
déposée cette
déclarationAdresse du déclarant (quand celle-ci est
différente de l'adresse du destinataire) et/ou
adresse du siège social si elle est différente du
principal établissement :

A IDENTIFICATION

SAS AB COLOR
15 Rue des ErainsIdentification du
destinataire**25490 DAMPIERRE LES BOIS****81899779300018**

Insp. IFU

N° dossier

N° Siret

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Travaux de maçonnerie généraleSi vous avez changé d'activité, cochez la case ☐Préciser éventuellement
l'ancienne adresse en cas
de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal : Bénéfice imposable au taux normal **37 676** Bénéfice imposable au taux de 15 % **38 120** Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %

Plus-values à long
terme imposables au
taux de 19 %Autres plus-values
imposables au
taux de 19 %Plus-values à long
terme imposables
aux taux de 0 %Plus-values exonérées
art. 238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐Jeunes entreprises innovantes ☐Zones franches urbaines
Territoire entrepreneur
art. 44 octies A ☐Zone de restructuration de
la défense art. 44 terdecies ☐Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐Zone de développement
prioritaire art. 44 septdecies ☐Autres dispositifs ☐Bassins urbains à dynamiser (BUD)
art. 44 sexdecies ☐Bénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas)Plus-values exonérées
relevant du taux à 15 %Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été
comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale
d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises
à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom,
adressé et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une
comptabilité informatisée ?

Si oui, indication du logiciel utilisé

ECF ☐

Nom et adresse du prestataire :

OGA/OMGA ☐Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable :

Cab. TRONCIN ADELE

75 Avenue Oehmichen
25460 ETUPES

- Conseil :

- CGA/OMGA ou viseur conventionné :

N° d'agrément

Signature et qualité du déclarant

A

le

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2022)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS AB COLOR**
et Date de clôture de l'exercice **30092022**

J | DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2021, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise : SAS AB COLOR		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 15 Rue des Etains		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 8 1 8 9 9 7 7 9 3 0 0 0 1 8		Néant ☐ *					
		Exercice N, clos le, 30092022					
		N-1 30092021					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AP			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	24 604	61 616	70 673
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	42 875	23 416	90 503
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	33	33	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	5 000	5 020	
TOTAL (II)		BJ	157 545	67 479	90 065	166 229	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO	42 350	42 350	19 500
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	99 253	99 253	84 879
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	268 537	268 537	132 499
		Autres créances (3)	BZ	CA	135 534	135 534	58 690
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	106 089	106 089	140 138	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI				
	TOTAL (III)	CJ	651 764	651 764	435 707		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	809 308	67 479	741 829	601 936	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	5 000	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :		

Céline Confame par la gérance Balth -

Désignation de l'entreprise SAS AB COLOR		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 8 000)	DA	8 000 8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	800 800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	128 774 92 543
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	57 830 36 230
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
		TOTAL (I)	DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	117 564 221 755
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	319 269
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	245 707 124 679
	Dettes fiscales et sociales	DY	129 619 112 450
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	53 217 5 210
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	546 426 464 363
	Ecart de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	741 829 601 936
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	546 426 464 363
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifié conforme par la gérante 

Désignation de l'entreprise : SAS AB COLOR							Néant ☐ *		
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	22 917	FB		FC	22 917	25 018	
	Production vendue	{	biens*	FD		FE			
				FG	1 759 966	FH		1 295 416	
	services *	FJ	1 782 883	FK		1 320 435			
		Chiffres d'affaires nets*							
	Production stockée *					FM	22 850		
	Production immobilisée *					FN		50 000	
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	181	9 445	
	Autres produits (1) (11)					FQ	116	115	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 806 030	1 379 995	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	21 817	21 195	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	(14 374)	(16 513)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	620 513	403 042	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	423 753	312 272	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	2 917	3 901	
	Salaires et traitements *					FY	459 119	385 534	
	Charges sociales (10)					FZ	195 596	191 349	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements *		GA	34 614	24 254	
				- dotations aux provisions		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)					GE	143	525	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 744 100	1 325 558
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)								
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GG	61 931	54 437
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GH		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GI		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GJ		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GK		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GL		
	Différences positives de change						GM		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GN		
	Total des produits financiers (V)						GO		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GP		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GQ		
	Différences négatives de change						GR	989	298
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GS		
Total des charges financières (VI)						GT			
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GU	989	298	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV	(989)	(298)	
						GW	60 941	54 138	

Caribbe ofline Non la gerance Babou -

④

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2022

Désignation de l'entreprise SAS AB COLOR				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	61 900		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	61 900		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	2 744	7 705	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	47 045		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	49 790	7 705	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	12 110	(7 705)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	15 222	10 203	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 867 930	1 379 995	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 810 101	1 343 765	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	57 830	36 230	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HY		
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier			1G		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HP		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			HQ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1H		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			1J		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			1K		
	(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			1X		
	(9)	Dont transferts de charges			RC		
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales de l'exploitant (13) obligatoires hors CSG/CRDS) A5			RD		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A1	181	9.445
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A2		
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9			A3		
	(13)	dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			A4		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
					Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
	Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels				49 790		61 900
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

Certifié conforme par la gérance *[Signature]*

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 30/09/2022

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
67120000 - EXCEPT PENALITES ET AMENDES	2 744	
675200 - VCEAC	47 045	
77520000 - PCEAC		61 900
Totalisation	49 790	61 900

Désignation de l'entreprise **SAS AB COLOR**Néant ☐

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCO	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD		KE		KF	
CORP	Terrains							KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants L9]				KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants M1]				KM		KN		KO	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Com - posants M2]				KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com - posants M3]				KS	82 824	KT		KU	3 396
		Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV		KW		KX	
		Matériel de transport *						KY	126 557	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	9 305	LC		LD	2 120
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours							LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes							LK		LL		LM	
	TOTAL III							LN	218 686	LO		LP	5 516
FIN	Participations évaluées par mise en équivalence							8G		8M		8T	
	Autres participations							8U	33	8V		8W	
	Autres titres immobilisés							1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières							1T	5 020	1U		1V	
	TOTAL IV							LQ	5 053	LR		LS	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)							ØG	223 739	ØH		ØJ	5 516	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
		1		2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW		1X
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agencets et am des constructions	IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	86 220	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN		MO
		Matériel de transport	IV		MP	71 691	MQ	54 866	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	11 425	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF
	TOTAL III		IY		NG	71 691	NH	152 511	NI
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations	IØ		ØX		ØY	33	ØZ
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	20	2F	5 000	2G	
TOTAL IV		I3		NJ	20	NK	5 033	2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	71 711	ØL	157 545	ØM	

Désignation de l'entreprise : SAS AB COLOR										Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	12 152	QA	12 453	QB		QC	24 604		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH	42 798	QI	20 004	QJ	24 645	QK	38 157		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 561	QM	2 157	QN		QO	4 718		
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	57 510	QV	34 614	QW	24 645	QX	67 479		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	57 510	ØP	34 614	ØQ	24 645	ØR	67 479		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immob. amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AB COLOR

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TE	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AB COLOR										Néant ☐		
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières		UT	5 000	UV	5 000	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	8 400		8 400						
	Autres créances clients		UX	260 137		260 137						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		Z1									
	Personnel et comptes rattachés		UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	14 203		14 203						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP									
	Groupe et associés (2)		VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	121 331		121 331						
	Charges constatées d'avance		VS									
	TOTAUX			VT	409 071	VU	409 071	VV				
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B			ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH	117 564		117 564						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	245 707		245 707						
Personnel et comptes rattachés			8C	39 716		39 716						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	55 765		55 765						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	15 222		15 222						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	15 499		15 499						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	3 417		3 417						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	319		319						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	53 217		53 217						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	546 426	VZ	546 426						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	9 284	(2)	Montant des dettes emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL	319			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	113 475	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

Désignation de l'entreprise : SAS AB COLOR						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 30092022			
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	57 830			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	2 744				
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	15 702			
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7					
	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN				
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW				
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3					
TOTAL I						WR	76 276				
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WS					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WT					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WV				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH				
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WP				
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						WW				
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						XB				
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						I6				
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *						WZ				
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		XA		
	Zone franche urbaine-TI (art. 44 octies)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XZ		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septedecies)		XY		
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			Y1		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						Y3					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI		
	Dt déd. exc. (art. 39 decies A)		YA	Dt déd. exc. (art. 39 decies B)		YB	Dt déd. exc. (art. 39 decies C)		YC		
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL	Dt déd. exc. (art. 39 decies D)		YD		
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI	75 796		XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									XO		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	75 796		XO	0	

Désignation de l'entreprise SAS AB COLOR		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS AB COLOR										Néant ☐ *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	92 543	AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves	ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	36 230		Dividendes	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE							
					Report à nouveau	ZG	128 774						
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)								
TOTAL I			ØF	128 774	TOTAL II		ZH	128 774					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	10 060	1 900						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 70 502				XQ	70 502	57 848						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	28 118	48 581						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	17 974	18 555						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	297 099	185 388						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	423 753	312 272						
					YW	1 972	3 073						
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				9Z	945	828						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS				YX	2 917	3 901						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YY	281 389	220 295						
DIVERS	- Montant de la T.V.A. collectée				YZ	196 345	150 045						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				ØB	459 119							
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2021) *				ØS								
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ZK		%						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						%						
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0 ZR								
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL								
			Plus-values à 19% JM		Imputations JC								
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO								
			Plus-values à 19% JP		Imputations JF								
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ										

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SAS AB COLOR**Néant ☐**A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		①	②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	CÉtat 2059A-Détail...	71 691		24 645		47 045
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxables à 19% (1)
				⑩			
⑦		⑧	⑨	19%	15% ou 12,80%	0%	⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	61 900	14 855	14 855			
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 et 22 à 23) (2)			14 855				

CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique
des lignes 1 à 20 de la colonne (9))

14 855

CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique
des lignes 1 à 20 de la colonne (10))

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SAS AB COLOR**

Néant ☐ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B. PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

B. PLUS-VALUES REINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES AFFORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

11

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SAS AB COLOR**Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3			
long terme subies au			
cours des			
dix exercices			
antérieurs			
(montants			
restant à			
déduire à la			
clôture du			
dernier			
exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	A 19 %, ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme					
subies au					
cours des					
dix exercices					
antérieurs					
(montants					
restant à					
déduire à la					
clôture du					
dernier					
exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2022

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS AB COLOR					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AB COLOR		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01102021		et clos le : 30092022	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 782 883	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	181	
TOTAL 1	OX	1 783 064	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	116	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	37 224	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	37 340	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	718 130	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	277 451	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	945	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	143	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	996 670	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	823 734
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	823 734
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 783 064	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

☒ (1) Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/03/2022

N° SIRET 81899779300018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AB COLOR

ADRESSE (voie) 15 Rue des Etains

CODE POSTAL 25490

VILLE DAMPIERRE LES BOIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 8 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BATTISTINI Prénom(s) ARNAUD

Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 4 000

Naissance : Date 02031972 N° département 21 Commune DIJON Pays FRANCE

Adresse : N° 11 Voie Route d'Héricourt

Code postal 25200 Commune BETHONCOURT Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom patronymique STAEHLE Prénom(s) LAURENCE

Nom marital BATTISTINI % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 4 000

Naissance : Date 17101967 N° département 70 Commune HERICOURT Pays FRANCE

Adresse : N° 11 Voie Route d'Héricourt

Code postal 25200 Commune BETHONCOURT Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/09/2022

N° SIRET 81899779300018

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AB COLOR

ADRESSE (voie) 15 Rue des Etains

CODE POSTAL 25490 VILLE DAMPIERRE LES BOIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS AB COLOR	81899779300018	4399C
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
15 Rue des Etains		
25490 DAMPIERRE LES BOIS		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	75 796
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	14 855
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	38 120
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	38 120

III. Bénéfices soumis au taux normal		
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	37 676

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%		
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065	

(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS AB COLOR	81899779300018	4399C
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
15 Rue des Etains 25490 DAMPIERRE LES BOIS		

[illegible]

(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS AB COLOR	81899779300018	4399C
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
15 Rue des Etains 25490 DAMPIERRE LES BOIS		

[illegible]

(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS AB COLOR	81899779300018	4399C
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
15 Rue des Etains 25490 DAMPIERRE LES BOIS		

[illegible]

Taux réduit d'IS
(Article 219 - I - f du CGI)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code APE
SAS AB COLOR	81899779300018	4399C
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
15 Rue des Etains 25490 DAMPIERRE LES BOIS		

Le soussigné

- Nom et prénom :
- Qualité :

déclare que l'entreprise ci-dessus désignée applique depuis le :
les dispositions de l'article 219-I-f du Code Général des Impôts, en référence ci-dessus.

L'entreprise entend bénéficier de l'imposition au taux réduit et s'engage en conséquence
à incorporer au capital les bénéfices en cause dans les conditions prévues au f du I de l'article 219.

Fait à :
Le :

Signature du déclarant

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES

DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALAIRES

Au titre de

Dénomination de l'entreprise : **SAS AB COLOR**

Adresse : 15 Rue des Etains

25490 DAMPIERRE LES BOIS

N° Siret de l'établissement principal : 81899779300018

Activité : Travaux de maçonnerie générale Code activité : 4399C

Déclarant	Nom du signataire
-----------	-------------------

Qualité du signataire

A

Le

I - GENERALITES

Période de référence Exercice du 01102021 au 30092022

Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	
---	--

II - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée	A2	823 734
Chiffre d'affaires de référence	A3	1 783 064
Chiffre d'affaires de référence du groupe*	B6	

* CA de référence du groupe : uniquement pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2011

III - REPARTITIONS DES SALAIRES

A - LISTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

Code NIC	Numéro du département	Commune de localisation (En toutes lettres)	Code INSEE commune	Nombre de salariés
A4	A5	A6	A7	A8

B - LISTE DES LIEUX D'EXERCICE DES SALARIES EMPLOYES PLUS DE TROIS MOIS HORS DE L'ENTREPRISE¹

[illegible]

1 (Salariés sur chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise.etc.)

REDUCTION D'IMPOT MECENAT

(Article 238 bis du code général des impôts)

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022 ou année

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.

Dénomination de l'entreprise	SAS AB COLOR
Adresse	15 Rue des Etains 25490 DAMPIERRE LES B
N° SIREN	818997793

SOCIETE BENEFICIANT DU REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES (COCHER LA CASE) ☐

Dénomination de la société mère	
Adresse	
N° SIREN	

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	1 782 883	Plafond de prise en compte des versements (20 000 € ou ligne 1 x 5 %)²	2	20 000
----------------------------------	---	-----------	---	---	--------

I - DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT A REDUCTION D'IMPOT

Versements effectués au profit d'oeuvres ou organismes³	3	800
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen⁴	3b	800
• Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	3c	
• Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME⁵	3d	
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	800
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3 - ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5	

Dépenses engagées en vue de l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6	
Plafonnement des dépenses déductibles au titre de l'article 238 bis AB du CGI [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 - ligne 4)]	7	

II - APPRECIATION DU MONTANT DES DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS

Plafond utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	800
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 - ligne 8)	9	19 200

¹ Pour les entreprises individuelles.

² Le plafond de 20 000 €, alternatif à celui de 5 % du chiffre d'affaires, s'applique aux versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2020. Les entreprises peuvent appliquer le plafond de 20 000 € ou celui de 5 pour mille du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé.

³ Les entreprises qui effectuent au cours d'un exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt déclarent à l'administration fiscale le montant et la date de ces dons et versements, l'identité des bénéficiaires ainsi que, le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie. La transmission de ces informations s'effectue sur un tableau annexe du formulaire n° 2069-RCI-SD. L'obligation déclarative complémentaire ayant été intégrée à la déclaration n° 2069-RCI-SD, l'absence de dépôt de cette déclaration est sanctionnée par une amende fiscale prévue au second alinéa du 1 de l'article 1729 B du CGI.

⁴ Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un Etat précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France.

Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572-SD

⁵ Les dons et versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2021 au profit des fédérations ou unions d'organismes visés au 4 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au bénéfice de la réduction d'impôt sous réserve qu'elles présentent une gestion désintéressée et réalisent exclusivement des prestations non rémunérées au bénéfice de leurs membres.

III - PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUES AU TITRE D'EXERCICES ANTERIEURS ET REPORTABLES

Ce tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédents de versement constatés au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de déductibilité.

	Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables ⁵	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents ⁶		Excédents imputés ⁷		Excédents restant à imputer ⁸ (colonne 1 - colonne 3)
	1	2		3		4
N-5		A	19 200	10		
N-4		B (A-10)	19 200	11		
N-3		C (B-11)	19 200	12		
N-2		D (C-12)	19 200	13		
N-1		E (D-13)	19 200	14		
				15	Total	

IV - DETERMINATION DU MONTANT DE LA REDUCTION D'IMPOT

Dépenses inférieures ou égales au plafond de prise en compte des versements (reporter ligne 4)	16	800
• Dont fraction des versements inférieure ou égale à 2 millions d'euros	17	800
• Dont fraction des versements supérieure à 2 millions d'euros	18	
• Dont fraction des versements ouvrant droit à une réduction au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros ⁹	19	
Excédents des années antérieures imputés (reporter ligne 15)	20	
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 60 % ¹⁰	21	
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 40 %	22	
Réduction d'impôt de l'exercice ¹¹ [ligne 17 + ligne 19 + ligne 21] x 60 % + [ligne 18 + ligne 22] x 40 %	23	480

Entreprises individuelles: les montants déterminés lignes 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui déterminé ligne 23 sur la déclaration n° 2042-C-PRO.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés: les montants déterminés ligne 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 3b et 23 sur le relevé de solde n° 2572-SD

V - REPARTITION DE LA REDUCTION D'IMPOT ENTRE LES ASSOCIES DE LA SOCIETES DE PERSONNES (OU ASSIMILES) ¹²

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote part de la réduction d'impôt
Total		

VI - UTILISATION DE LA REDUCTION D'IMPOT MECENAT (A SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES)

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	24	
Montant de la réduction d'impôt mécénat (Report du montant porté ligne 23)	25	480
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt (montant case 24 - montant case 25 si case 24 > case 25).	26	
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt (montant case 25 - montant case 24 si case 25 > case 24)	27	480

⁵ Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 9.

⁶ Reporter case A, le montant de l'excédent imputable limité au montant porté ligne 9.

Dans l'hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents.

⁷ Le montant d'excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la limite du montant de la colonne 2.

⁸ Ces montants seront reportés pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante

⁹ Les montants versés au profit de certains organismes sans but lucratif définis à la deuxième phrase du 2 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros. Ces montants ne doivent pas être pris en compte dans les versements portés ligne 17 et 18.

¹⁰ Le taux de réduction d'impôt applicable aux excédents de versements des années antérieures est le taux auxquels ils ont ouvert droit à la réduction d'impôt en application du premier alinéa du 2 de l'article 238 bis du CGI.

¹¹ Montant à reporter sur la déclaration n°2069-RCI-SD

¹² Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 165 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 16.

2069M - Détail liste des associés

Forme juridique	Nom de l'associé	Adresse	Code postal	Commune	N° Siren	% de droits	Quote-part
-----------------	------------------	---------	-------------	---------	----------	-------------	------------

[illegible]

TRONCIN Adèle

Expertise comptable

Révision - Expertise - Conseil

SAS AB COLOR

15 Rue des Etains
25490 DAMPIERRE LES BOIS

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Sommaire

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

<i>Attestation de l'expert-comptable</i>	1
----- B I L A N -----	2
<i>Bilan Actif</i>	3
<i>Détail de l'Actif</i>	4
<i>Bilan Passif</i>	5
<i>Détail du Passif</i>	6
----- R E S U L T A T -----	7
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	8
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	9
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	10
<i>Soldes Intermédiaires de Gestion</i>	13
----- A N N E X E -----	14
<i>Règles et méthodes comptables 1</i>	15
<i>Immobilisations</i>	17
<i>Amortissements</i>	18
<i>Créances et dettes</i>	19
----- ETATS FISCAUX -----	20
<i>BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés</i>	21
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés</i>	22
<i>BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés</i>	23
<i>BIC-RN 2050 - Bilan Actif</i>	24
<i>BIC-RN 2051 - Bilan Passif</i>	25
<i>BIC-RN 2052 - Compte de résultat</i>	26
<i>BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite</i>	27
<i>2053 - Détail des produits et charges exceptionnels</i>	28
<i>BIC-RN 2054 - Immobilisations</i>	29
<i>BIC-RN 2055 - Amortissements</i>	30
<i>BIC-RN 2056 - Provisions</i>	31
<i>BIC-RN 2057 - Créances et Dettes</i>	32
<i>BIC-RN 2058A - Résultat fiscal</i>	33
<i>BIC-RN 2058B - Suivi des déficits</i>	34
<i>BIC-RN 2058C - Renseignements divers</i>	35
<i>BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values</i>	36
<i>BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values</i>	37
<i>BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values</i>	38
<i>BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT</i>	39
<i>BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée</i>	40
<i>BIC-RN 2059F - Composition du capital social /1</i>	41
<i>BIC-RN 2059G - Filiales et participations /1</i>	42
<i>Taux réduit IS page 1</i>	43
<i>Taux réduit IS page 2 /1</i>	44
<i>Taux réduit IS page 3 /1</i>	45
<i>Taux réduit IS page 4 /1</i>	46
<i>Taux réduit IS page 5</i>	47
<i>I330CVAE - Déclaration de la valeur ajoutée</i>	48
<i>2069M - Réduction d'impôt mécénat / Page 1</i>	49
<i>2069M - Réduction d'impôt mécénat / Page 2</i>	50
<i>2069M - Détail liste des associés</i>	51

Etats financiers au 30/09/2022

Bilan

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SAS AB COLOR** relatifs à l'exercice du **01/10/2021** au **30/09/2022**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 741 829 euros

Chiffre d'affaires : 1 782 883 euros

Résultat net comptable : 57 830 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à ETUPES
Le 23/01/2023

Signature

TRONCIN Adèle
75 Avenue Oetmichen
25461 ETUPES

AB COLOR
Société par actions simplifiée
Au capital de 8.000 euros
15, Rue des Etains
25 490DAMPIERRE LES BOIS
RCS Belfort B 818 997 793
APE 4399C

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ANNUELLE ORDINAIRE DU 16 FEVRIER 2023**

L'an deux mille dix-vingt-trois, et le 16 février, à dix heures trente, les associés se sont réunis au siège social de la société, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance. Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Madame BATTISTINI Laurence préside la séance en qualité de président associé.

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux associés et aux commissaires aux comptes,
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés),
- les statuts de la société
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022,
- le texte des projets de résolutions et les observations du comité d'entreprise

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022 et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022 lesquels font apparaître un bénéfice de 57 830 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 57 830 euros :

- En report à nouveau soit 57 830 euros.

Après cette affectation, le compte report à nouveau s'élèvera à la somme de 186 603 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous informons qu'il y a eu des distributions de dividendes au cours de l'exercice précédent.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre les associés et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à midi.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents.

AB COLOR
Société par actions simplifiée
Au capital de 8.000 euros
15, Rue des Etains
25 490DAMPIERRE LES BOIS
RCS Belfort B 818 997 793
APE 4399C

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 16 FEVRIER 2023
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

DEUXIEME RESOLUTION PROPOSEE

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 57 830 euros :

- En report à nouveau soit 57 830 euros.

Après cette affectation, le compte report à nouveau s'élèvera à la somme de 186 603 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous informons qu'il y a eu des distributions de dividendes au cours de l'exercice précédent.

DEUXIEME RESOLUTION VOTEE

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 57 830 euros :

- En report à nouveau soit 57 830 euros.

Après cette affectation, le compte report à nouveau s'élèvera à la somme de 186 603 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous informons qu'il y a eu des distributions de dividendes au cours de l'exercice précédent.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Compte tenu d'un résultat financier de -989 euros (contre -298 euros au titre de l'exercice précédent), le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 60 941 euros contre 54 138 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, d'un résultat exceptionnel de +12 110 euros contre -7 705 euros au titre de l'exercice précédent, de l'impôt sur les bénéfices de 15 702 euros contre 10 203 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 57 830 euros contre un bénéfice de 36 230 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 741 829 euros contre 601 936 euros pour l'exercice précédent.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

FILIALES ET PARTICIPATION

Notre société ne détient aucune participation dans d'autres sociétés.

PRISE DE PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE

Notre société ne détient aucune participation dans d'autres sociétés.

PRISE DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé, notre société n'a pris aucune participation dans d'autres sociétés.

PRISE DE CONTROLE

Au cours de l'exercice écoulé, notre société n'a pas pris le contrôle d'autres sociétés

DELAI DE PAIEMENT

Les fournisseurs sont réglés dans un délai de 30 jours.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

Résultat – Affectation

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 57 830 euros :

- En report à nouveau soit 57 830 euros.

Après cette affectation, le compte report à nouveau s'élèvera à la somme de 186 603 euros.

AB COLOR
Société par actions simplifiée
Au capital de 8.000 euros
15, Rue des Etains
25 490DAMPIERRE LES BOIS
RCS Belfort B 818 997 793
APE 4399C

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 16 FEVRIER 2023

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022 lesquels font apparaître un bénéfice de 57 830 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 57 830 euros :

- En report à nouveau soit 57 830 euros.

Après cette affectation, le compte report à nouveau s'élèvera à la somme de 186 603 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous informons qu'il y a eu des distributions de dividendes au cours de l'exercice précédent.

TROISIEME RESOLUTION

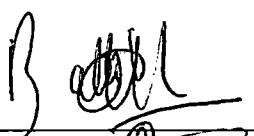
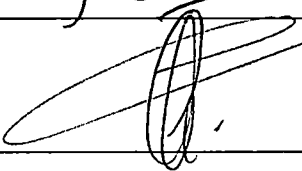
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Le Président, BATTISTINI Laurence

AB COLOR
Société par actions simplifiée
Au capital de 8.000 euros
15, Rue des Etains
25 490DAMPIERRE LES BOIS
RCS Belfort B 818 997 793
APE 4399C

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 16 FEVRIER 2023

FEUILLE DE PRESENCE

N°	ASSOCIES	PLEINE PROPRIETE	VOIX	SIGNATURE
1	BATTISTINI Laurence 11 Rue d'héricourt 25200 BETHONCOURT	4.000	4.000	
2	BATTISTINI Arnaud 11 Rue d'héricourt 25200 BETHONCOURT	4.000	4.000	
	Totaux	8.000	8.000	

Nombre d'associé(s) : 2

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés 0 pouvoir, arrêtée à 2 associés présents ou représentés possédant ensemble 8.000 droits sociaux

Le Président,
BATTISTINI Laurence



AB COLOR
Parc d'Activités du Moulin
15 r des Etains
25490 DAMPIERRE LES BOIS
Tél. 03 81 94 18 99
Siret : 818 997 793 00018 - APE 4399C

AB COLOR
Société par actions simplifiée
Au capital de 8.000 euros
15, Rue des Etains
25 490DAMPIERRE LES BOIS
RCS Belfort B 818 997 793
APE 4399C

Déposé le
10 MAR. 2023
Greffe du Tribunal de
Commerce de Belfort

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022 des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels du dit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les conventions prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévues par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

La société AB COLORS est spécialisée dans l'aménagement extérieur, étanchéité et pose de résine.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

La société existe depuis plusieurs années, elle a continué sa progression de façon régulière.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société a effectué des activités de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé à hauteur de 0 euros

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

Il nous faut veiller à l'évolution de notre chiffre d'affaires afin de trouver une situation comptable saine

RESULTAT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 1 782 883 euros contre 1 320 435 euros au titre de l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 1 806 030 euros contre 1 379 995 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 1 744 100 euros contre 1 325 558 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 61 931 euros contre 54 437 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des rémunérations du personnel s'élève à 459 119 euros contre 385 534 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 195 596 euros contre 191 349 euros au titre de l'exercice précédent.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

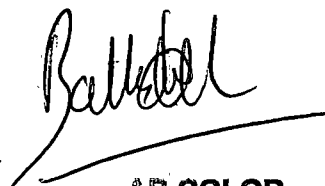
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous informons qu'il y a eu des distributions de dividendes au cours de l'exercice précédent.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal

Fait à Dampierre les bois,
Le 16 février 2023

BATTISTINI Laurence



AB COLOR

Parc d'Activités du Moulin
15 r des Étains

25490 DAMPIERRE LES BOIS

Tél. 03 81 04 18 99

Siret : 818 097 793 00018 - APE 4399C